



Bélâbre

MAIRIE DE BELABRE
8, Avenue Jean-Jaurès
36370 BELABRE

SEANCE DU 25 MAI 2020

*L'an deux mil vingt, le 25 mai 2020 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bélâbre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE sous la présidence de **Mr LAROCHE Laurent**, Maire de Bélâbre.*

Date de convocation du conseil : 19 mai 2020

***Présents** : Laurent LAROCHE Maire, Barbonnais Vanessa, Laurence Baritaud, Berthomier Karine, Bourgoin-Maimin Claire, Destouches Aude, Dubos Sandra, Guillot Christian, Jeanneau Paul, Jouanneau Michel, Manteau Vincent, Marchand Suzanne, Martinaud Jacques, Nevière Alain, Pouget Jean-Marc.*

***Secrétaire de séance** : Monsieur Nevière Alain.*

Ordre du Jour :

Installation du Conseil

Création des postes d'adjoints

Election du maire et des Adjoints art L.2122-8 du CGCT

Délégations au Maire

Indemnité Elus

Délégués communautaires

Composition des commissions

Délégués aux syndicats

Installation du nouveau conseil

DÉPARTEMENT

...INDRE...

ARRONDISSEMENT

... LE BLANC.....

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

15

COMMUNE :

BELABRE

Communes de moins de 1 000 habitants

Élection du maire et des adjoints

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt cinq du mois de mai

à vingt heures zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de BELABRE

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (Indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Mme BARBONNAIS Vanessa	Mme DUBOS Sandra	Mr MANTEAU Vincent
Mme BARITAUD Laurence	Mr GUILLOT Christian	Mme MARCHAND Suzanne
Mme BERTHOMIER Karline	Mr JEANNEAU Paul	Mr MARTINAUD Jacques
Mme BOURGOIN-MAIMIN Claire	Mr JOUANNEAU Michel	Mr NEVIERE Alain
Mme DESTOUCHES Aude	Mr LAROCHE Laurent	Mr POUGET Jean-Marc

Absents ¹ : Néant

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr LAROCHE Laurent, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mr Alain NEVIERE a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré QUINZE conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme BARBONNAIS Vanessa et Mme MARCHAND Suzanne

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 15 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 8 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mr LAURENT LAROCHE	15	QUINZE
.....
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M..... a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Mr Laurent LAROCHE élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4.5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 13
- f. Majorité absolue ⁴ 7

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MME MARCHAND	13.....	TREIZE.....
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

⁷ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

MME MARCHAND Suzanne a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2 _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 13 _____
- f. Majorité absolue ⁴ 7 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MR NEVIERE Alain	13	treize
.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

⁹ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mr NEVIERE Alain a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

3.3. Election du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

¹¹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.4. Élection du quatrième adjoint

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

M a été proclamé(e) quatrième adjoint et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ¹⁵

.....

.....

.....

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

¹⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt cinq mai , à 20 heures 30,
minutes, en double exemplaire ¹⁶ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Mr Laurent LAROCHE

Le conseiller municipal le plus âgé,

Mr JOUANNEAU Michel

Le secrétaire,

Mr NEVIERE Alain

Les assesseurs,

Mme MARCHAND Suzanne



Mme BARBONNAIS Vanessa



¹⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Objet : ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Mr Jouanneau doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres du conseil ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »

Il sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Barbonnais Vanessa plus jeune des membres et Mme marchand acceptent de constituer le bureau.

Mr Jouanneau demande alors s'il y a des candidats.

Il est proposé la candidature de Mr Laurent LAROCHE au nom du groupe.

Après avoir procédé au vote :

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15 Bulletin Nul : 0 Bulletin Blanc : 0 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mr laurent LAROCHE : 15 voix

Mr laurent LAROCHE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier Adjoint

Candidat : Mme Marchand Suzanne

Résultats des votes :

Nombre de Bulletins : 15 Bulletin nul : 1 Bulletin blanc : 0 Suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 8

Mme Marchand Suzanne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier Adjoint au Maire.

-Election du Second Adjoint

Candidat : Mr Nevière Alain

Résultats des votes :

Nombre de Bulletins : 15 Bulletin nul : 1 Bulletin blanc : 0 Suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 8

Mr Nevière Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions

Délégation du Conseil Municipal au Maire pour ester en justice

*Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Décide :

Monsieur le Maire est autorisé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 16° du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Bélâbre, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

Objet : Versement des Indemnités aux élus

*Le Conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 18 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire :

Pour le Maire :

40,3 % de Indice Brut Terminal soit 1 567.43 €

Pour les Adjoints :

10,7 % de l'Indice Brut Terminal soit 416.17 €

Composition des Commissions Communales

Le Conseil Municipal décide de constituer les diverses Commissions comme suit :

Commission Personnel communal

Mr Laroche Laurent, Maire, Mr Jeanneau Paul, Mme Marchand Suzanne.

Responsable : Mr Laurent LAROCHE

Commission Economie, commerce, artisanat, agriculture et développement

Mme Destouches Aude, Mr Martinaud Jacques, Mr Laroche Laurent et Mr Nevière .

Responsable : Mme Aude DESTOUCHES

Commission Ecole, cantine

Mme Barbonnais Vanessa, Mme Baritaud Laurence, Mme Berthomier Karine, Mr Guillot Christian et Mme Marchand Suzanne.

Responsable : Mme Vanessa BARBONNAIS

Commission des Finances, ouverture des plis

Mme Baritaud Laurence, Mr Jeanneau Paul, Mr Jouanneau Michel, Mr Laroche Laurent, Mme Maimin Claire, Mme Marchand Suzanne, Mr Martinaud Jacques et Mr Nevière Alain.

Responsable : Mr Laurent LAROCHE

Commission Environnement (assainissement – ordures ménagères)

Mme Barbonnais Vanessa, Mme Baritaud Laurence, Mr Guillot Christian, Mr Jeanneau Paul, Mr Jouanneau Michel, Mr Laroche Laurent, Mme Marchand Suzanne et Mr Pouget Jean-Marc.

Responsable : Mr Michel JOUANNEAU

Commission Communication

Mme Destouches Aude, Mme Maimin Claire, Mr Manteau Vincent, Mr Martinaud Jacques et Mr Nevière Alain.

Membres extérieurs : Mme Dufayet Aline, Mr Lacquement Alain, Mme Ledroit Nicole, Mr Maimin Claude.

Responsable : Mr Vincent MANTEAU

Commission Vie Associative – Jeunesse et sports

Mme Baritaud Laurence, Mme Dubos Sandra, Mr Guillot Christian, Mme Marchand Suzanne et Mr Martinaud Jacques.

Membre extérieur au conseil : Mme Dufayet Aline.

Responsable : Mme Sandra DUBOS

Commission Tourisme, culture-Patrimoine

Mme Baritaud Laurence, Mr Jouanneau Michel, Mme Maimin Claire, Mr Manteau Vincent et Mr Nevière Alain.

Membres extérieurs au conseil : Mme Dufayet Aline, Mme Saunier Danièle

Responsable : Mr Alain NEVIERE

Commission Travaux voiries et bâtiments, PAVE (plan accessibilité, voirie, espaces publics)

Mme Destouches Aude, Mr Jeanneau Paul, Mr Jouanneau Michel, Mr Laroche Laurent, Mr Manteau Vincent, Mme Marchand Suzanne, Mr Martinaud Jacques et Mr Pouget Jean-Marc.

Responsable : Mr Paul JEANNEAU

Commission Urbanisme

Mme Destouches Aude, Mr Jeanneau Paul, Mr Jouanneau Michel, Mr Laroche Laurent, Mme Maimin Claire, Mme Marchand Suzanne et Mr Nevière Alain.

Responsable : Mr Laurent LAROCHE

Commission Actions sociales et logement

Mme Barbonnais Vanessa, Mme Baritaud Laurence, Mme Berthomier Karine, Mme Dubos Sandra, Mr Guillot Christian, Mme Marchand Suzanne et Mr Martinaud Jacques.

Responsable : Mme Suzanne MARCHAND

Commission Cimetières

Mme Baritaud Laurence, Mr Guillot Christian, Mr Jouanneau Michel, Mme Marchand Suzanne, Mr Martinaud Jacques et Mr Pouget Jean-Marc.

Responsables : Messieurs Jacques MARTINAUD et Jean-Marc POUGET

Cadre de vie : Fleurissement – Embellissement

Mme Baritaud Laurence, Mr Jeanneau Paul, Mr Jouanneau Michel, Mr Guillot Christian, Mme Marchand Suzanne et Mr Pouget Jean-Marc.

Membre extérieur : Mme Saunier Danièle

Responsables : Mme Laurence BARITAUD et Mr Paul JEANNEAU

Risques inondations

Mr Jeanneau Paul, Mr Jouanneau Michel, Mr Laroche Laurent et Mme Maimin Claire.

Responsable : Mr Paul JEANNEAU

Objet : Délégués aux Syndicats de Communes

Objet : DELEGUES AU SYNDICAT INERCOMMUNAL DU GOLF DES ROSIERS

Rapporteur : Monsieur le Maire, Suite à l'élection intégrale des conseillers municipaux en date du 15 mars 2020, et la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation **d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant** au Syndicat Intercommunal du Golf des Rosiers.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, de deux délégués au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GOLF DES ROSIERS**.

RESULTATS DU VOTE Nombre de votants : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

MANTEAU Vincent : 15

BOURGOIN MAIMIN Claire : 15

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein du Syndicat du Golf des Rosiers :

Délégués titulaires : MANTEAU Vincent

Délégués suppléants : BOURGOIN MAIMIN Claire

Objet : DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DE L'INDRE

Rapporteur : Monsieur le Maire, Suite à l'élection intégrale des conseillers municipaux en date du 15 mars 2020, et la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation **d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant** au Syndicat Intercommunal d'assainissement autonome de l'Indre.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, de deux délégués au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DE L'INDRE**.

RESULTATS DU VOTE Nombre de votants : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

NEVIERE Alain : 15

MARTINAUD Jacques : 15

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'assainissement de l'Indre :

Délégué titulaire : NEVIERE Alain

Délégué suppléant : MARTINAUD Jacques

Objet : DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA REGION DU BLANC

Rapporteur : Monsieur le Maire, Suite à l'élection intégrale des conseillers municipaux en date du 15 mars 2020, et la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation **d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant** au Syndicat Intercommunal des transports scolaires de la région du Blanc.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, de deux délégués au **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA REGION DU BLANC**.

RESULTATS DU VOTE Nombre de votants : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

MARCHAND Suzanne : 15

BOURGOIN MAIMIN Claire: 15

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal des transports scolaires de la région du Blanc :

Délégué titulaire : MARCHAND Suzanne

Délégué suppléant : BOURGOIN MAIMIN Claire

Objet : DELEGUES AU SIMER

Rapporteur : Monsieur le Maire, Suite à l'élection intégrale des conseillers municipaux en date du 15 mars 2020, et la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation **d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant** au SIMER.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, de deux délégués au **SIMER**.

RESULTATS DU VOTE Nombre de votants : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

NEVIERE Alain: 15

LAROCHE laurent : 15

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein du SIMER :

Délégué titulaire : NEVIERE Alain

Délégué suppléant : LAROCHE Laurent

Objet : Délégués CDC Marche Occitane Val d'Anglin

Le Conseil Municipal a décidé de désigner comme suit les délégués à la CDC Marche Occitane Val d'Anglin :

- *Mr LAROCHE Laurent, domicilié 11 bis rue Anatole Ferrant 36370 Bélâbre, Responsable exploitation la Poste, Maire,*
- *Mme MARCHAND Suzanne, domiciliée « Jovard » 36370 Bélâbre, Retraitée assistante sociale, 1^{ère} Adjointe,*

- *Mr NEVIERE Alain, domicilié « La Vilaise » 36370 Bélâbre, Retraité conseil départemental, 2^{ème} Adjoint,*
- *Mr JEANNEAU Paul, domicilié 54 Avenue Jean-Jaurès 36370 Bélâbre, Retraité chef d'entreprise artisanale, conseiller municipal.*

Objet : Délégués à l'association « Agir en cœur de Brenne »

Le Conseil Municipal a décidé de désigner comme suit les délégués à l'association « Agir en cœur de Brenne » :

- *Mme MARCHAND Suzanne, domiciliée « Jovard » 36370 Bélâbre, Retraité Assistante Sociale, 1^{ère} Adjointe,*
- *Mme BERTHOMIER Karine, domiciliée 6 Impasse du Latté 36370 Bélâbre, Assistante Familles Rurales, conseillère municipale.*

Objet : Délégués Canicule et Grand Froid

Le Conseil Municipal a décidé de désigner comme suit les délégués, dans le cadre du plan de gestion de la canicule et du plan d'urgence Grand Froid :

- *Mme MARCHAND Suzanne, domiciliée « Jovard » 36370 Bélâbre, Retraité Assistante Sociale, 1^{ère} Adjointe,*
- *Mme BERTHOMIER Karine, domiciliée 6 Impasse du Latté 36370 Bélâbre, Assistante Familles Rurales, conseillère municipale,*
- *Mr GUILLOT Christian, domicilié 5 La Chaumette 36370 Bélâbre, Retraité de l'armée, conseiller municipal,*
- *Mr JEANNEAU Paul, domicilié 54 Avenue Jean-Jaurès 36370 Bélâbre, Retraité chef d'entreprise artisanale, conseiller municipal,*
- *Mr MANTEAU Vincent, domicilié 13 rue Jules Ferry 36370 Bélâbre, Kinésithérapeute, conseiller municipal,*

Objet : Délégués au Comité de Jumelage Bélâbre-Monnetier Mornex Esserts Salève

Le Conseil Municipal a décidé de désigner comme suit les délégués au Comité de Jumelage Bélâbre-Monnetier Mornex Esserts Salève :

- *Mr NEVIERE Alain, domicilié « La Vilaise » 36370 Bélâbre, Retraité Conseil Départemental, 2^{ème} Adjoint,*
- *Mme BARITAUD Laurence, domiciliée 9 rue Aristide Briand 36370 Bélâbre, Employée de maison, conseillère municipale,*
- *Mr GUILLOT Christian, domicilié 5 La Chaumette 36370 Bélâbre, Retraité de l'armée, conseiller municipal.*

Fin de la séance